

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

SIGNATURE



TRACE architectes
 Architectes mandataires
 TRACE Architectes
 69 rue du Général Leclerc
 59510 HEM
 Tel 03 20 45 27 60

Scénographe
 BET structure et fluides
 BET environnemental
 BET acoustique
 Paysagiste

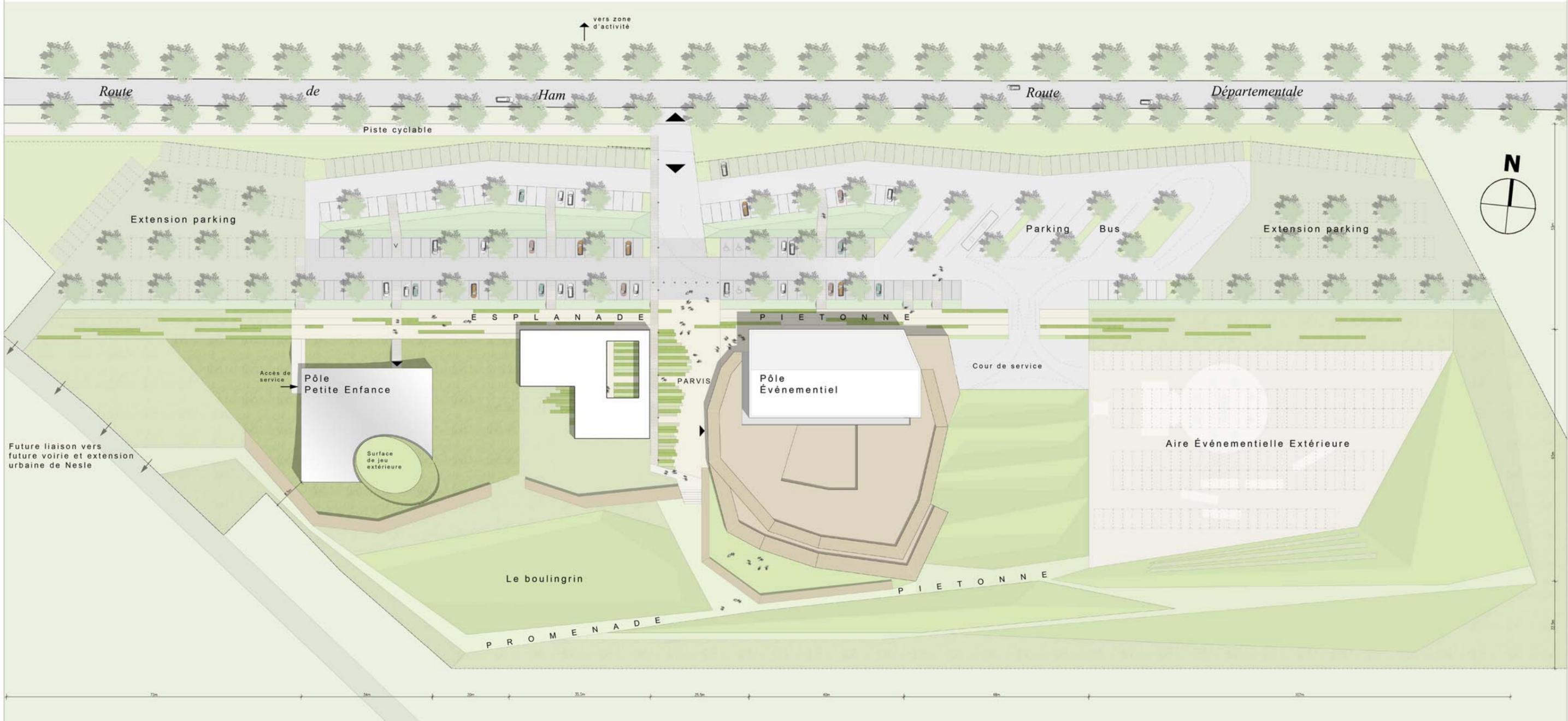
KANJU
 INGEROP
 ENERGELIO
 AAB
 TERRE ET PAYSAGES



Maitre d'ouvrage
 Communauté de Communes
 Pays Neslois

Mandataire Maîtrise d'ouvrage
 verdi
 Verdi Conseil
 Spécialiste de vos aménagements

NESLE COMPLEXE MULTIFONCTION		Décembre 2016
Plan masse	APS	Echelle : 1/500e



DESCRIPTION DES MESURES ET DES CARACTERISTIQUES DU PROJET DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE

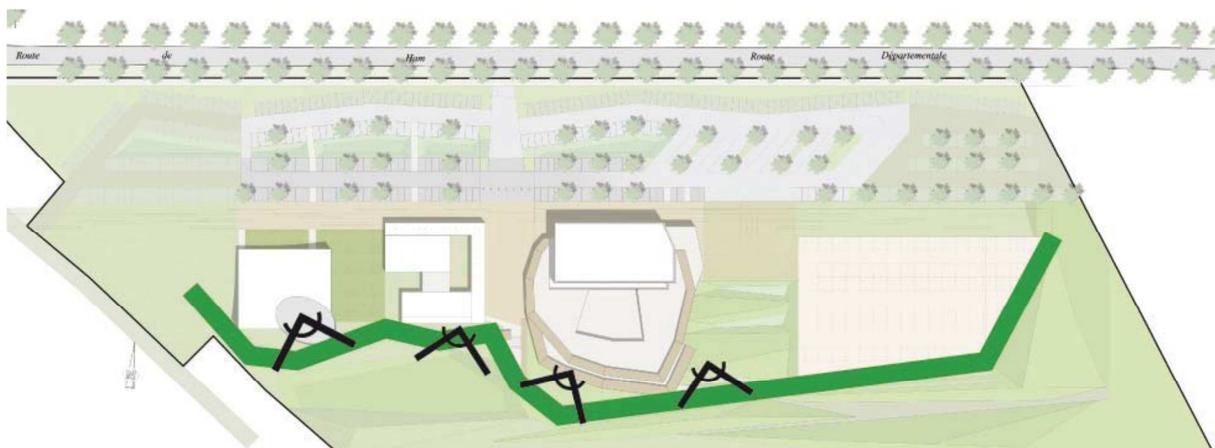


Préservation de la qualité paysagère

La route de Ham, qui dessert le site par le nord, présente un alignement d'arbres valorisant la zone. L'objectif est de ne pas dénaturer le paysage dans le cadre du projet, en traitant les franges et les transitions avec les terres agricoles. D'ailleurs, le projet prévoit la création d'un mail paysager (plantation d'arbres) continu sur toute la longueur du terrain. Celui-ci constitue une sorte de parvis végétal et un espace de transition entre la voirie et les espaces piétons et les bâtiments, permettant de révéler les bâtiments publics et de renforcer la lisibilité de l'entrée de ville de Nesle.

Maintien des vues au sud

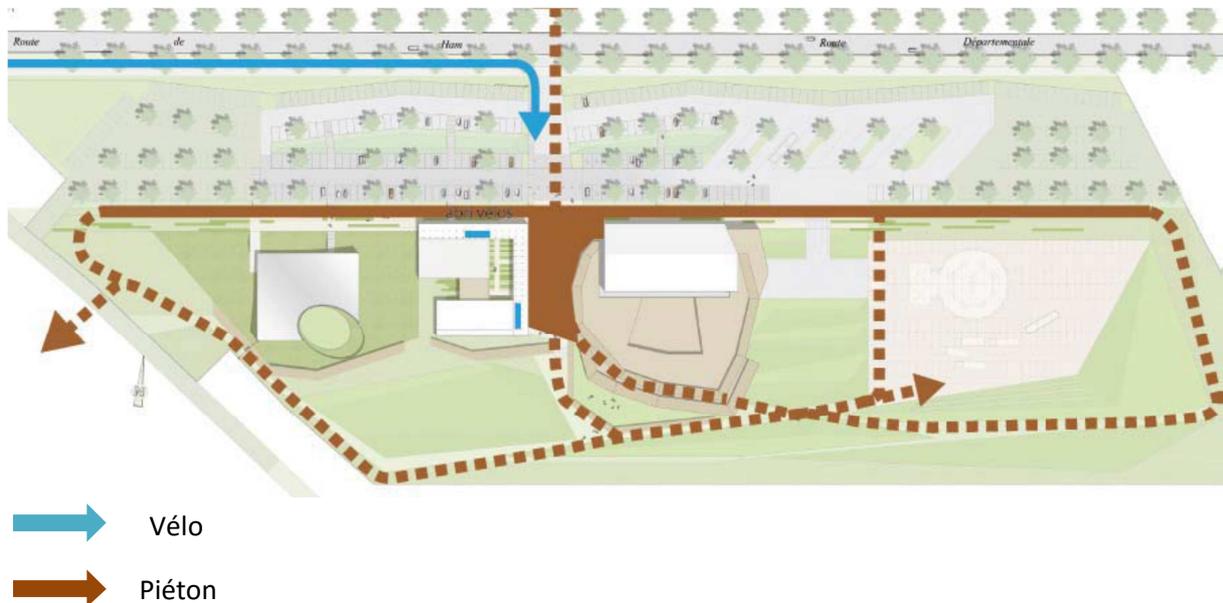
La répartition des programmes sur le site et leurs aménagements sont prévus pour que les qualités paysagères et visuelles au sud de la parcelle soient préservées et mises en exergue (vues vers les rives de l'Indon).



Place des piétons et des vélos

Le projet prévoit la création d'une promenade piétonne plantée de végétation basse plus dense aux extrémités est et ouest, qui relie l'ensemble des parkings à chaque bâtiment. Elle permettra de laisser plus de place aux piétons dans sa partie centrale.

En outre, une piste cyclable est proposée au sud de la route de Ham, le long de mail paysager.



Végétalisation du stationnement

Les places de stationnement s'insèrent dans le paysage grâce à un ensemble végétalisé d'essences locales, diverses et variées.

Les espaces de stationnement à proximité immédiate des bâtiments sont prévus en enrobés. Le parking bus, d'une dizaine de places, est réalisé en enrobé.

Cependant, les places de parkings les plus proches de la route de Ham (la première ligne de parking) sont quant à elles prévues en dalles engazonnée. Par ailleurs, dans le prolongement des parkings, des espaces de stationnement ponctuel (qui seront utilisés lors d'évènements) seront organisés de façon naturelle, en gazon. Enfin, l'ensemble du parking sera largement planté : des arbres tiges seront plantés et permettront de structurer l'espace. Les végétaux seront d'essence locale (de type *Carpinus betulus 'fastigiata'*). L'objectif est de proposer un nombre important de places de stationnement, tout en offrant une image peu minérale de l'ensemble du programme.

Espaces verts

Les constructions se localiseront sur un site très verdoyant. Le projet prévoit de laisser des espaces libres à l'extrémité ouest. A l'arrière des bâtiments, les larges espaces verts seront recouverts d'une prairie, accompagnée de quelques essences florales. Ces grandes prairies formeront un écrin verdoyant à l'aménagement, en relation directe avec l'environnement général du site.

Plantations sur le site

Le site sera planté d'arbres tiges et en cépées, reprenant essentiellement des essences locales. Ces arbres seront prévus pour pouvoir se développer de façon naturelle, sans intervention humaine, afin de créer des bosquets à l'image de ceux existants en périphérie du site. Autour de la micro-crèche, des plantations de cornouillés, de différentes variétés, permettront de créer un écrin pour ce bâtiment tout en apportant une touche colorée. La variété de couleurs des feuillages et leur souplesse s'harmoniseront avec les plantations de l'ensemble de l'aménagement.

Orientation des bâtiments

Les bâtiments du projet disposeront d'une orientation sud, afin de bénéficier d'un apport solaire optimal et de profiter des ouvertures vers le paysage. De plus, la forme générale des trois bâtiments est choisie de manière à favoriser la captation solaire tout au long de l'année.

Nuisances sonores

Le site est situé à proximité de la départementale RD 930, classée en catégorie 3, ce qui correspond à une largeur de 100 mètres des secteurs affectés par le bruit. Le site d'étude est donc directement concerné par une zone exposée au bruit. La zone de 100 mètres affectera la partie est de la zone d'étude. Une attention particulière est portée à ce titre sur la programmation et notamment sur les usages sensibles, comme le pôle destiné à la petite enfance. En effet, l'éloignement suffisant des bâtiments permet d'éviter le secteur affecté par le bruit lié au passage de la RD 930 à proximité (classée en catégorie 3). De plus, la micro-crèche est située dans la partie ouest du projet, permettent d'éloigner la micro-crèche des nuisances sonores du pôle événementiel et de la RD 930.

Qualité de l'air

La qualité de l'air est un enjeu sur le site compte-tenu de la proximité des bâtiments avec la zone industrielle au nord et de la proximité de la RD 930. La qualité de l'air intérieur a été étudiée avec soin : en effet, la végétalisation importante du site et la présence d'essences capables de filtrer les particules ont pour but d'améliorer cette qualité de l'air. De plus, la qualité de l'air est maîtrisée à l'intérieur des trois bâtiments à l'aide de la ventilation mécanique double flux.

Accès

Le site dispose d'un accès principal qui le dessert, et qui se prolonge sous la forme d'un parvis piétonnier desservant les bâtiments et ouvrant la vue sur le paysage agricole environnant. Le parvis se voit qualifié par l'emplacement du pôle administratif au centre du programme. Un accès secondaire piétons vers la voie rurale est prévu.

Traitement des espaces extérieurs des bâtiments

Les aménagements extérieurs participent à l'intégration des bâtiments dans l'environnement agricole et boisé environnant.



Vues du site depuis l'extérieur

La cohésion spatiale est également prolongée par une cohésion volumétrique et de matériaux. Si la grande salle de spectacle émerge naturellement, le projet favorise l'unité de l'ensemble par l'échelle recherchée au niveau du hall de l'équipement événementiel et des programmes communs ou de l'espace de congrès qui annonce celle du pôle administratif et du pôle petite enfance. Enfin la volonté d'un travail sur une manière unique et commune aux 3 équipements amplifie cette cohésion. La finition du béton proposée laisse percevoir l'idée de 3 volumes taillés dans la craie, reliés par l'expression des talus reprises par les toitures de l'espace congrès et du hall qui pourrait être traité dans le même matériau métallique.



Performances énergétiques des bâtiments

La conception des enveloppes de bâtiments est menée dans l'objectif d'une bonne performance énergétique (façade, couverture, menuiseries extérieures...).

Les bâtiments du projet respecteront la Règlementation Thermique en vigueur (RT 2012).

Eau

La gestion de l'eau est axée sur trois points pour le projet :

- Une récupération d'eau de pluie sur le pôle événementiel : stockage assuré par une cuve enterrée en béton de 30 m³.
- Des surfaces facilitant l'infiltration des eaux pluviales : assuré par deux larges noues plantées de faible profondeur mais continues sur pratiquement tout le linéaire du mail, qui permettront de recueillir, d'infiltrer et de drainer les eaux de ruissèlement. Ces noues seront plantées de graminées et de plantes de zones humides. → permet de qualifier de manière paysagère cet espace de premier plan.
- L'installation d'équipements hydro-économiques.

Par ailleurs, un dossier Loi sur l'eau sera prévu pour le dépôt du permis de construire.

Annexe Complément Cas par Cas

- préciser la surface totale du parking créé,

Stationnement principal :

155 places + 9 Handi / stationnement secondaire 88 places **9 630 m²**

Stationnement supplémentaires :

(Extensions de deux fois 74 places) 148 places **4190 m²**

Total : 400 places sur **13 820 m²** (Voir détail sur schémas ci-après)

- préciser les connexions vers les services existants (mixité fonctionnelle et résidentielle), que ce soit par modes doux ou par bus (dans ce cas nous apporter plus de précisions sur les arrêts, la fréquence et les horaires),

Voir p.10-11 du présent document

- apporter des précisions sur le devenir des 3 hectares restants (projet prévu? artificialisation?...); peut être faudrait-il afficher le projet en phase 1 et le projet final ;

La parcelle est de 5 hectares, l'ensemble de la parcelle est utilisée pour le projet.

- fournir le plan de masse, avec légende, indiquant les modes doux au sein du projet,

Voir p.9 du présent document

- sur le plan de masse apparait deux extensions de parking à l'ouest et à l'est, prévoyez-vous des places supplémentaires aux 400 prévues?

Oui soit 177 places potentielles sur l'aire événementielle de **4000 m²** Voir p.5 du présent document

- préciser le projet sur le PPRT fourni,

Voir p.12 du présent document

- un défrichement est-il prévu sur la partie ouest du projet? si oui, préciser la superficie du défrichement prévu,

Il n'est pas prévu de défrichement sur la partie Ouest dans le cadre du Projet.

- la future voirie indiquée sur le plan de masse sera-t-elle conçue dans le cadre de votre projet?

Non pas dans le cadre du projet mais à l'échelle communale ultérieurement.

- quelles mesures de gestion des eaux (pluviales et usées)?

Assainissement:

Les travaux d'assainissement seront de type séparatif (Eaux Usées/eaux vannes et Eaux pluviales) jusqu'en limite parcellaire et jusqu'au réseau communal existant.

L'ensemble des eaux usées/vannes seront récoltées par une station de refoulement et seront raccordées au réseau concessionnaire placé en limite de propriété au Nord Ouest de la parcelle.

L'ensemble des eaux pluviales (bâtiment et voiries) seront évacuées vers un bassin d'infiltration créé sur l'emprise de la parcelle et récupérées dans une cuve enterrée de 30 m³.

Les eaux pluviales des aires de stationnement bus seront traitées par un séparateur à hydrocarbures.

Un dossier « Loi sur l'eau » est prévu, pour le dépôt du permis de construire.

Enfin, il convient de nous préciser la capacité d'accueil des bâtiments et activités du site (nombre de personnes) et de justifier le dimensionnement des places de stationnement.

Capacité d'accueil des bâtiments :

Pôle évènementiel : Effectif total 2 677 (Public 2592 + Personnel 85)

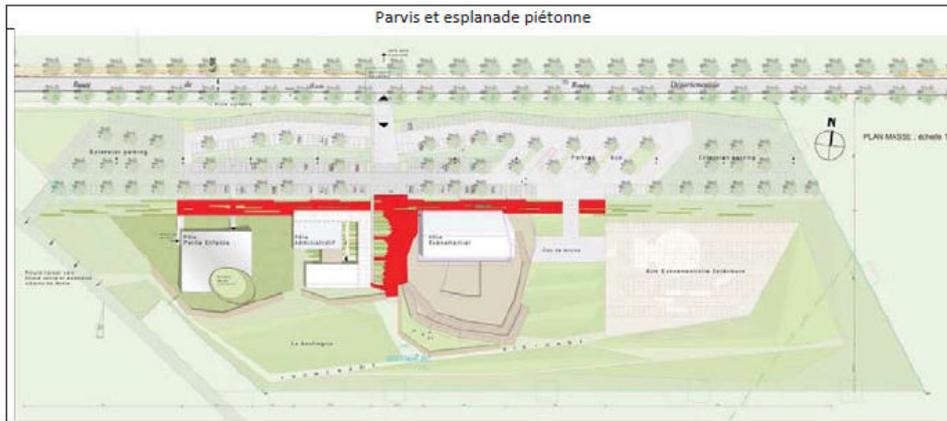
Pôle administratif : Effectif total 90

Pôle petite enfance : Effectif total 21 (Enfants 11 + Personnel 10)

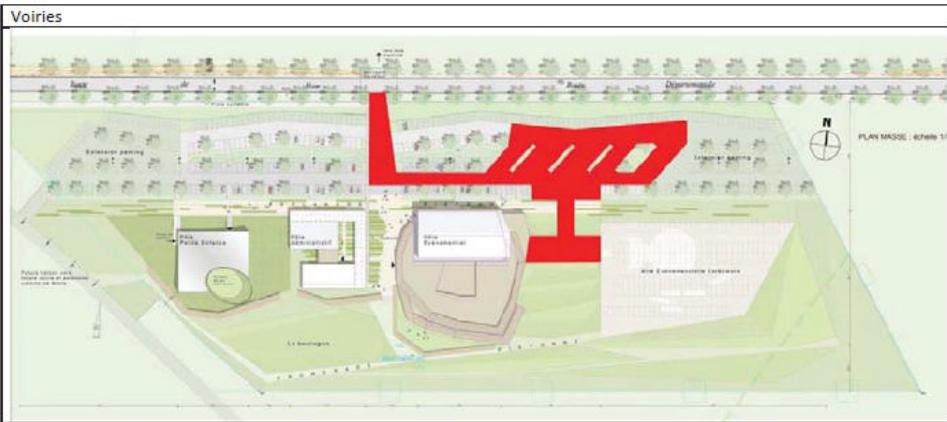
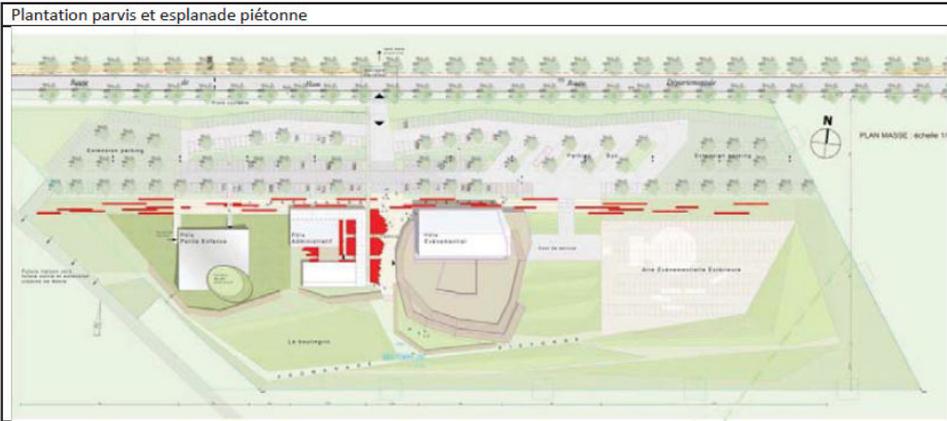
Pôle administratif et Pôle petite enfance : 1 place de stationnement par tranche de 15 m² de surface plancher - Sachant que la surface plancher du pôle administratif 500 m² soit 34 places et la surface plancher du pôle petite enfance 650 m² soit 44 places. Soit 78 places dédiées aux deux pôles.

Pôle évènementiel : 1 place pour 5 personnes pour le pôle évènementiel + 10 emplacements bus (capacité d'un bus 50 à 80 personnes)

Sachant qu'un usage différé entre les pôles administratif / petite enfance (Fonctionnement les jours de semaines) et le pôle évènementiel (Fonctionnement soirs et week end), cette amplitude horaire différente permettra un roulement de son occupation.



Parvis et esplanade piétonne : béton sablé

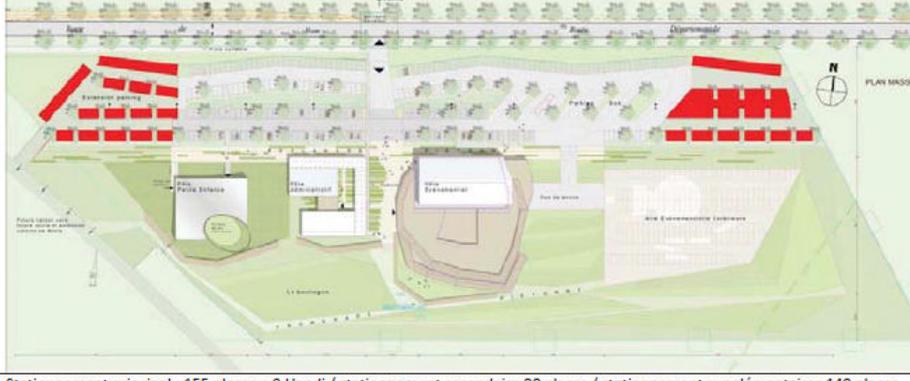
Voirie Lourde et parking bus :
Revêtement en enrobés.



Voirie légère :
Revêtement en enrobés

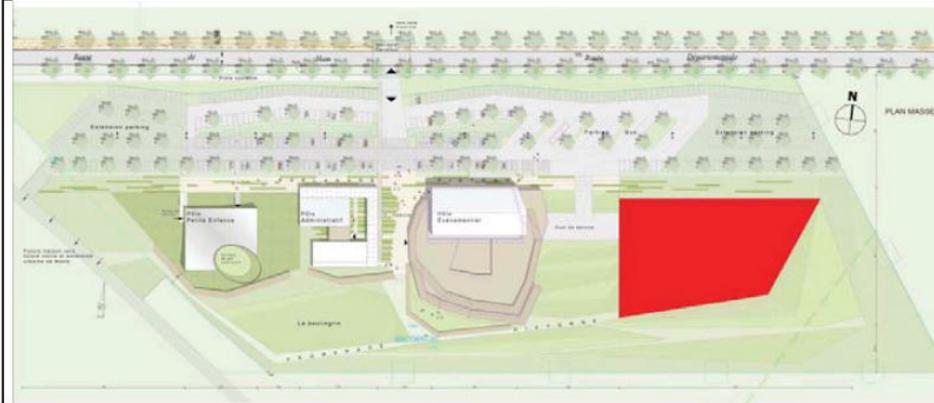
<p>Parking</p> 	<p>Stationnement principal VL: revêtement en enrobés</p> <p>Nombre de places : 155 + 9 emplacements PMR</p>
	<p>Stationnement secondaire VL: revêtement en dalles engazonnées</p> <p>Nombre de places : 88</p>

Surface totale parking VL + BUS : 9 630 m²

<p>Parking supplémentaires</p> 	<p>Stationnement supplémentaire en extension : voirie d'accès revêtement enduit superficiel ton clair sur traitement de sols</p> 
	<p>Stationnement supplémentaire en extension : Emplacement engazonné 74 + 74 places soit 148</p>
<p>Stationnement principal : 155 places + 9 Handi / stationnement secondaire 88 places / stationnement supplémentaires 148 places Total : 400 places</p>	

Surface des deux extensions : 1990 m² + 2200 m² Total : 4190 m²

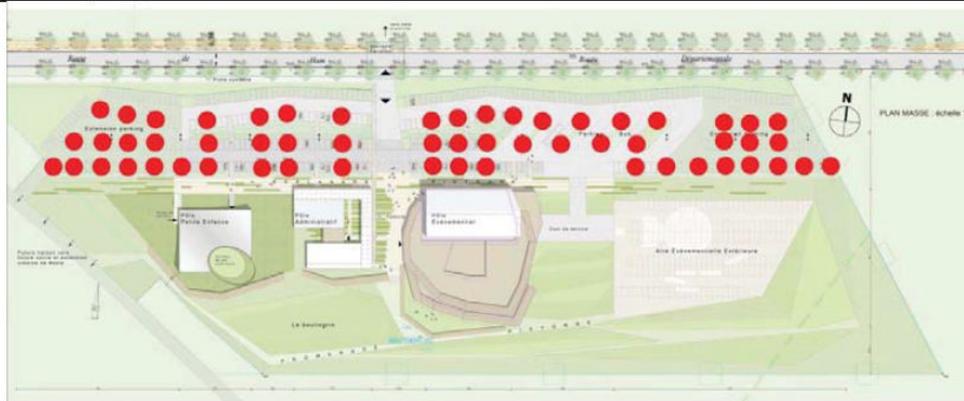
espace cirque



Espace cirque et stationnement supplémentaire : revêtement engazonné 177 places potentielles

Surface espace cirque et stationnement supplémentaire : 4000 m²

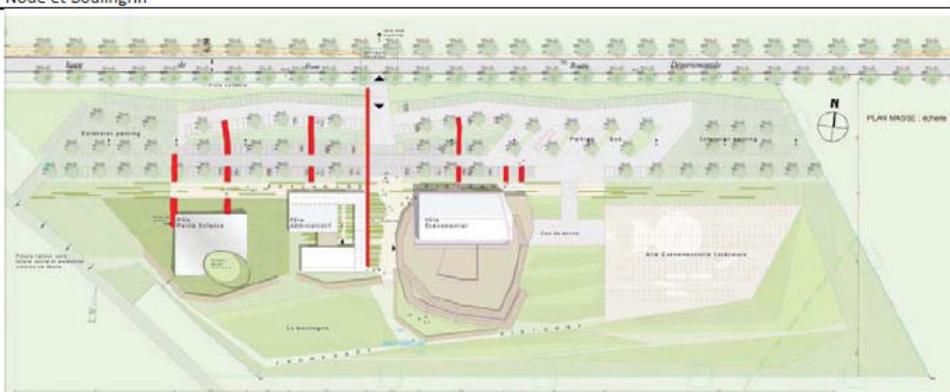
Plantation parkings

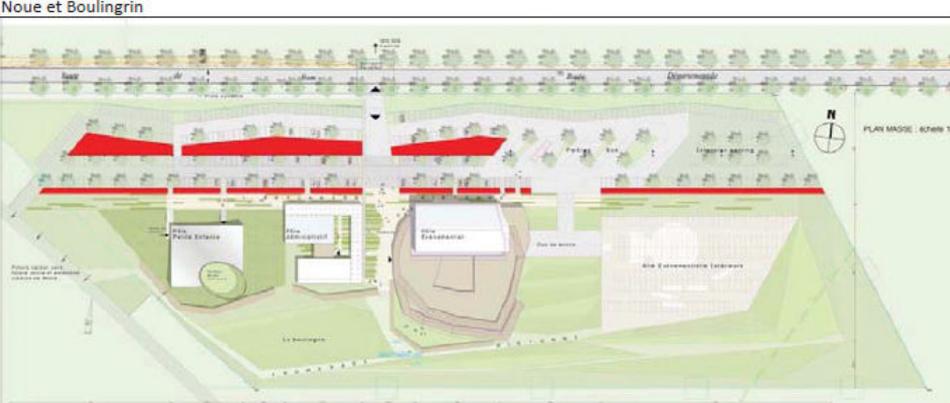


Arbres parking : Carpinus betulus (charme fastigié)



Plantation au pied des arbres

<p>Noue et Boulingrin</p> 	<p>Cheminement piétonnier traversant les parkings : revêtement béton taloché ou balayé</p>
	<p>Promenade piétonne : revêtement : matériau stabilisé</p>

<p>Noue et Boulingrin</p> 	<p>Noes : plantation de graminées et de plantes de zones humides</p>
--	--





Boulingrin : zone d'infiltration des eaux de ruissèlement, espace engazonné sous forme de prairie

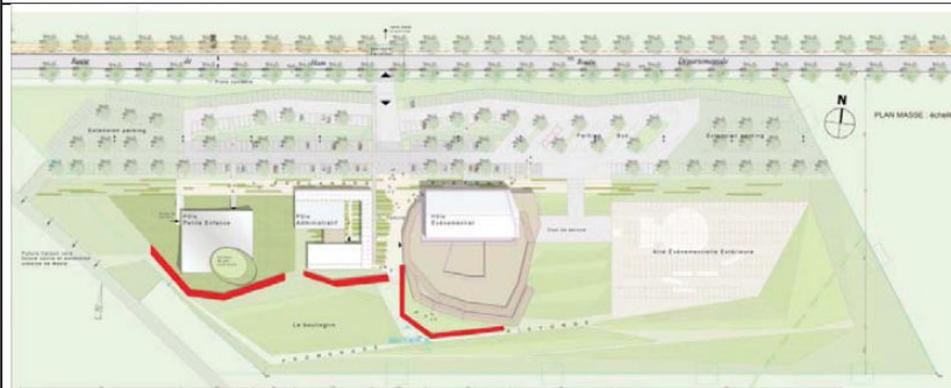


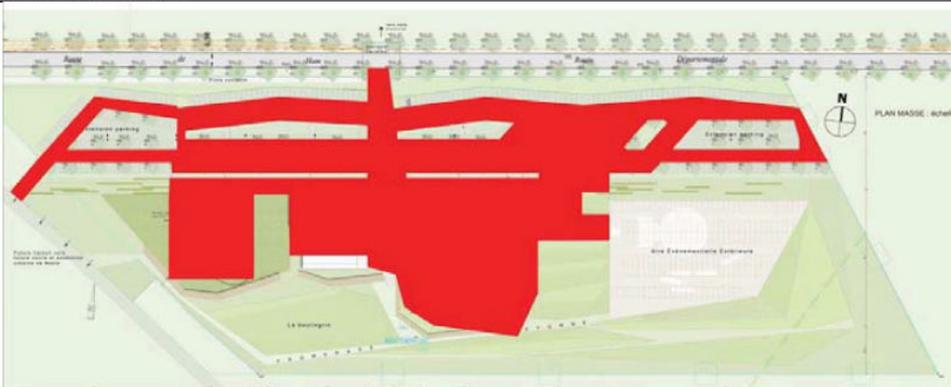
prairie



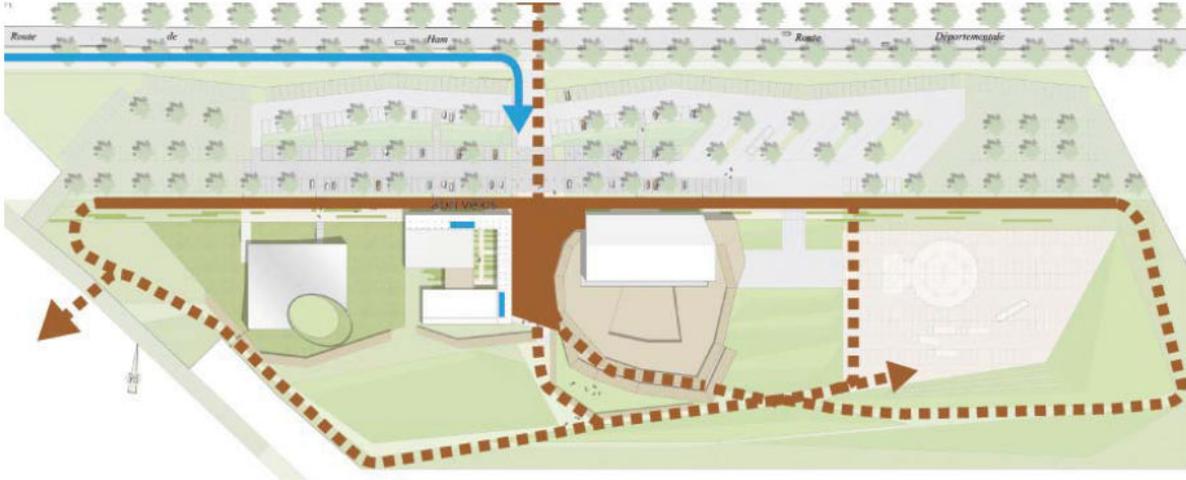
Plantation et engazonnement

<p>Eclairage</p>  <p>PLAN MASSE - Echelle 1:1</p>	<p>Eclairage du site :</p> <p>Candélabre leds double lanternes hauteur 8 m (parking)</p> <p>et candélabre leds cheminement piétons et parvis hauteur 4.50m</p>
--	--

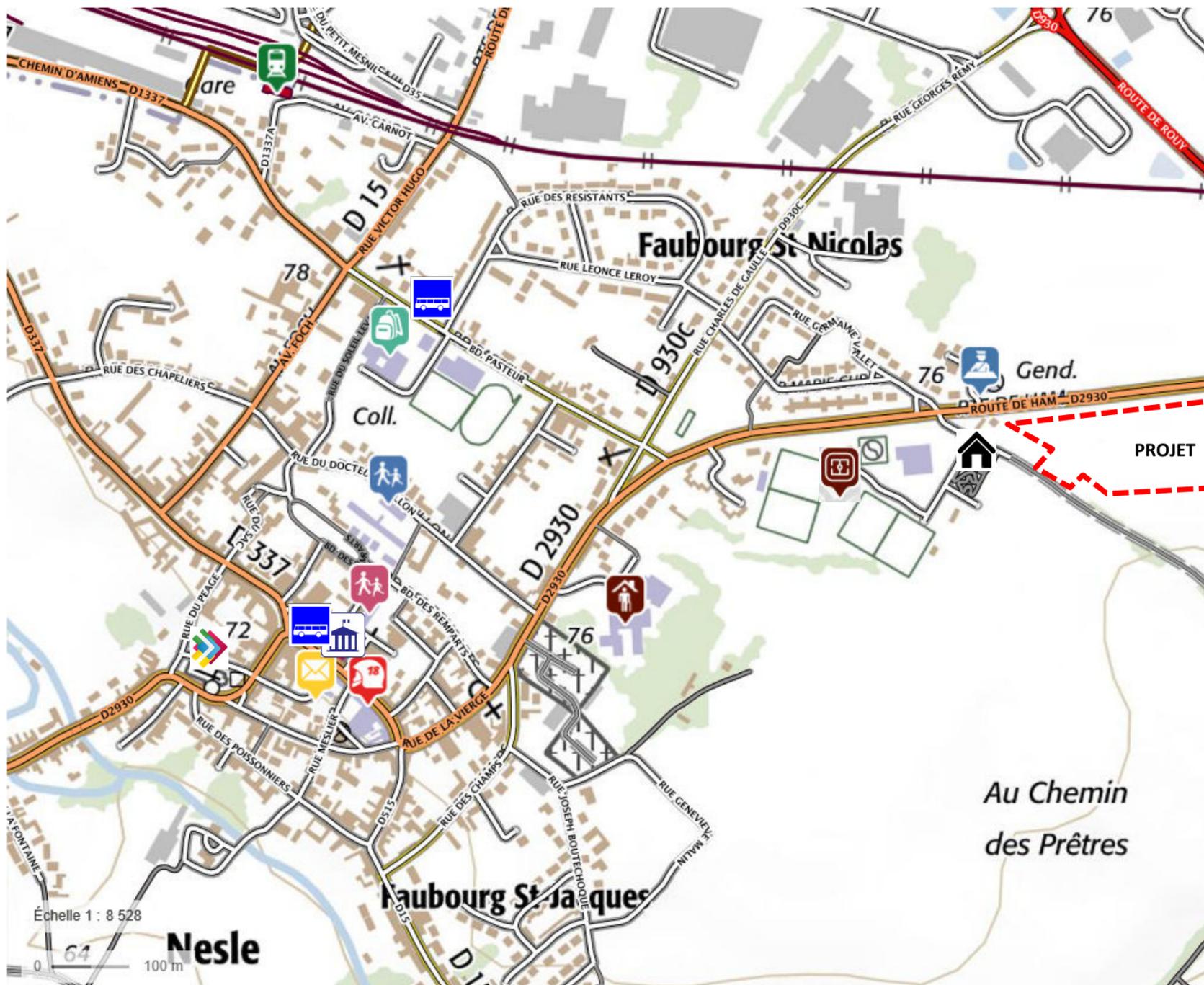
<p>Talus à l'arrière des bâtiments</p>  <p>PLAN MASSE - Echelle 1:1</p>	
---	--

<p>Emprise traitement de sol</p>  <p>PLAN MASSE - Echelle 1:1</p>	
--	--

Modes doux :



-  Vélo
-  Piéton



Distance par rapport au projet :

-  Mairie A 1km200
-  Communauté de Communes de l'Est de la Somme A 1km450
-  Complexe sportif A 350 m
-  Poste A 1km260
-  Maison des jeunes A 220 m
-  Gendarmerie A 100 m
-  Service départemental d'incendie et de secours A 1km150
-  Maison de retraite A 800 m
-  Ecole élémentaire A 1km
-  Collège A 950 m
-  Ecole maternelle A 1km150
-  Gare voyageur et fret A 1km280
-  Arrêt de bus

Arrêt de bus Collège A 950 m
 Arrêt de bus Mairie A 1km200

		PERIODE SCOLAIRE	
Jours de circulation		LMmJV	mS
		52131	52100 (*)
CURCHY	Rue de Manicourt	06:15	
MESNIL SAINT NICAISE	Le Petit - Calvaire	06:23	
MESNIL SAINT NICAISE	Mairie Ecole	06:27	
NESLE	Mairie	06:35	
NESLE	Collège	06:40	
LANGUEVOISIN QUIQUERY	Place publique	06:45	
MOYENCOURT	Jeu d'Arc	06:49	
BACQUENCOURT (HOMBLEUX)	Chaussée de Buverchy	06:55	
CANISY (HOMBLEUX)	Salle Jourdel	I	10:05
HOMBLEUX	La Raperie	06:58	I
HOMBLEUX	Mairie-Ecole	07:00	10:09
VOYENNES	Rue du Haut	07:05	I
BUNY (VOYENNES)	Espace des Templiers	07:07	I
VOYENNES	Salle des fêtes	07:10	I
OFFOY (!)	Eglise	07:14 (!)	I
CANISY (HOMBLEUX)	Salle Jourdel	07:18	I
EPPEVILLE	Mairie (rue du Maréchal Leclerc)	07:25	I
MUILLE VILLETTE	Hypermarché	I	10:20
HAM	République	07:31	10:25
HAM	Lycée Professionnel	07:35	

Jours de circulation : L → Lundi ; M → Mardi ; m → Mercredi ; J → Jeudi ; V → Vendredi ; S → Samedi ; D → Dimanche

Attention : Les cars ne circulent pas les jours fériés (lundi de Pentecôte compris)

(!) : Horaires valables jusqu'au 24 mars 2017 inclus. A compter du 27 mars 2017, la desserte d'Offoy sera assurée par la ligne 50 du réseau trans'80.

(*) : Service desservant également ESMERY HALLON (voir la ligne 53)

 Pour les 12-25 ans, 1€ le trajet les mercredis et samedis apr ès-midi sur les services identifiés par ce logo

		PERIODE SCOLAIRE			
Jours de circulation		S	m	m	LMJV
		52231	52233	52232	52332
HAM	Lycée Professionnel			13:15	17:40
HAM	République	12:30	13:00	13:19	17:44
MUILLE VILLETTE	Hypermarché	12:35	13:05	I	I
EPPEVILLE	Mairie (rue Sommier)	I	I	13:26	17:51
CANISY (HOMBLEUX)	Salle Jourdel	I	I	13:33	17:58
OFFOY (!)	Eglise	I	I	13:37 (!)	18:02 (!)
VOYENNES	Rue du Haut	I	I	13:41	18:06
VOYENNES	Salle des fêtes	I	I	13:44	18:09
BUNY (VOYENNES)	Espace des Templiers	I	I	13:46	18:11
HOMBLEUX	Mairie-Ecole	I	I	13:50	18:15
HOMBLEUX	La Raperie	12:46	13:16	13:52	18:17
CANISY (HOMBLEUX)	Salle Jourdel	12:50	13:20	I	I
BACQUENCOURT (HOMBLEUX)	Chaussée de Buverchy			13:55	18:20
MOYENCOURT	Jeu d'Arc			14:01	18:26
LANGUEVOISIN QUIQUERY	Place publique			14:05	18:30
NESLE	Collège			14:10	18:35
NESLE	Mairie			14:15	18:40
MESNIL SAINT NICAISE	Mairie Ecole			14:23	18:48
MESNIL SAINT NICAISE	Le Petit - Calvaire			14:27	18:52
CURCHY	Rue de Manicourt			14:35	19:00





PREFECTURE DE LA SOMME

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA PICARDIE

Plan de Prévention des Risques Technologiques de Mesnil-Saint-Nicaise et de Nesle

Zonage réglementaire

Légende :

Zonage réglementaire :

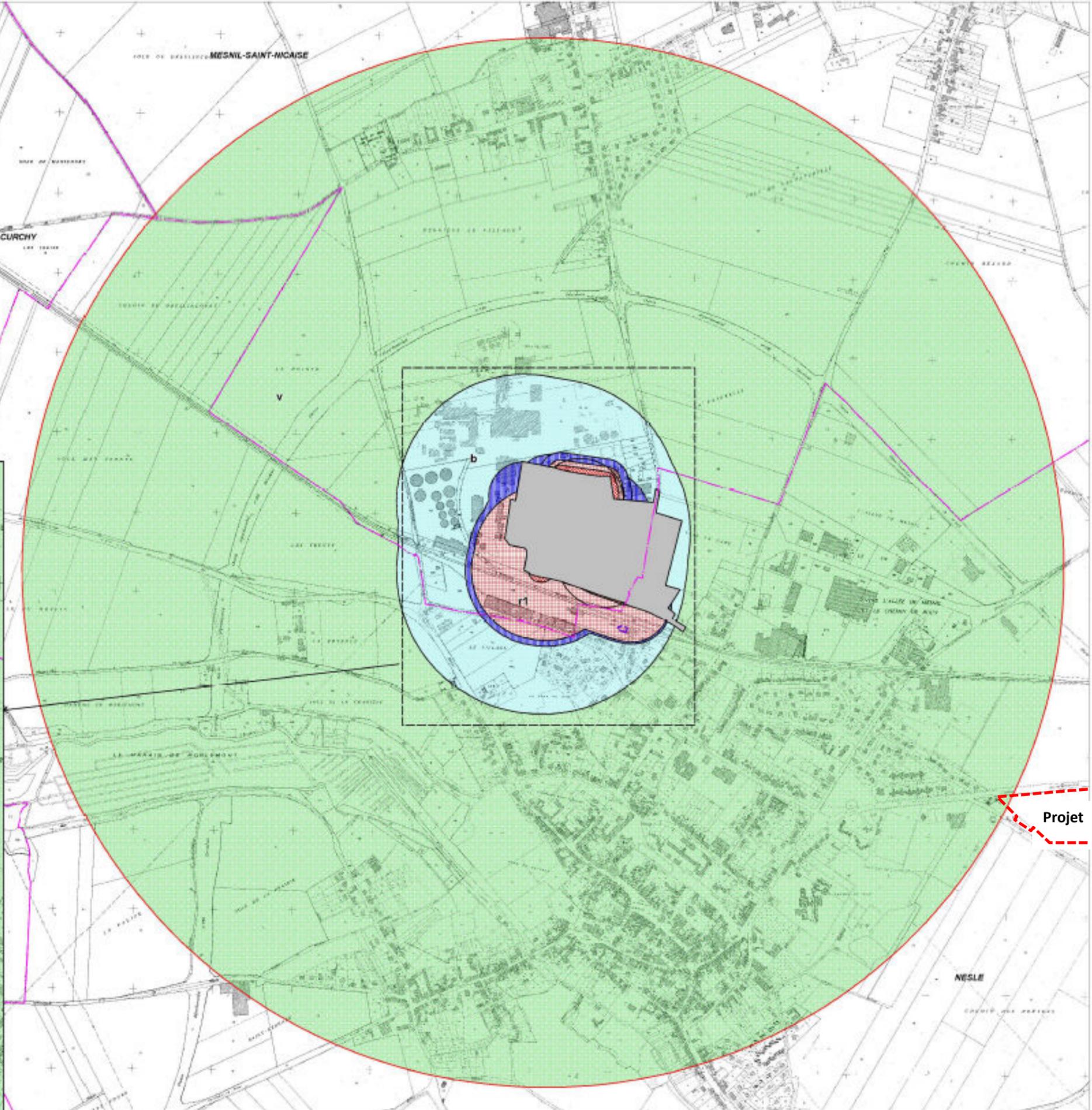
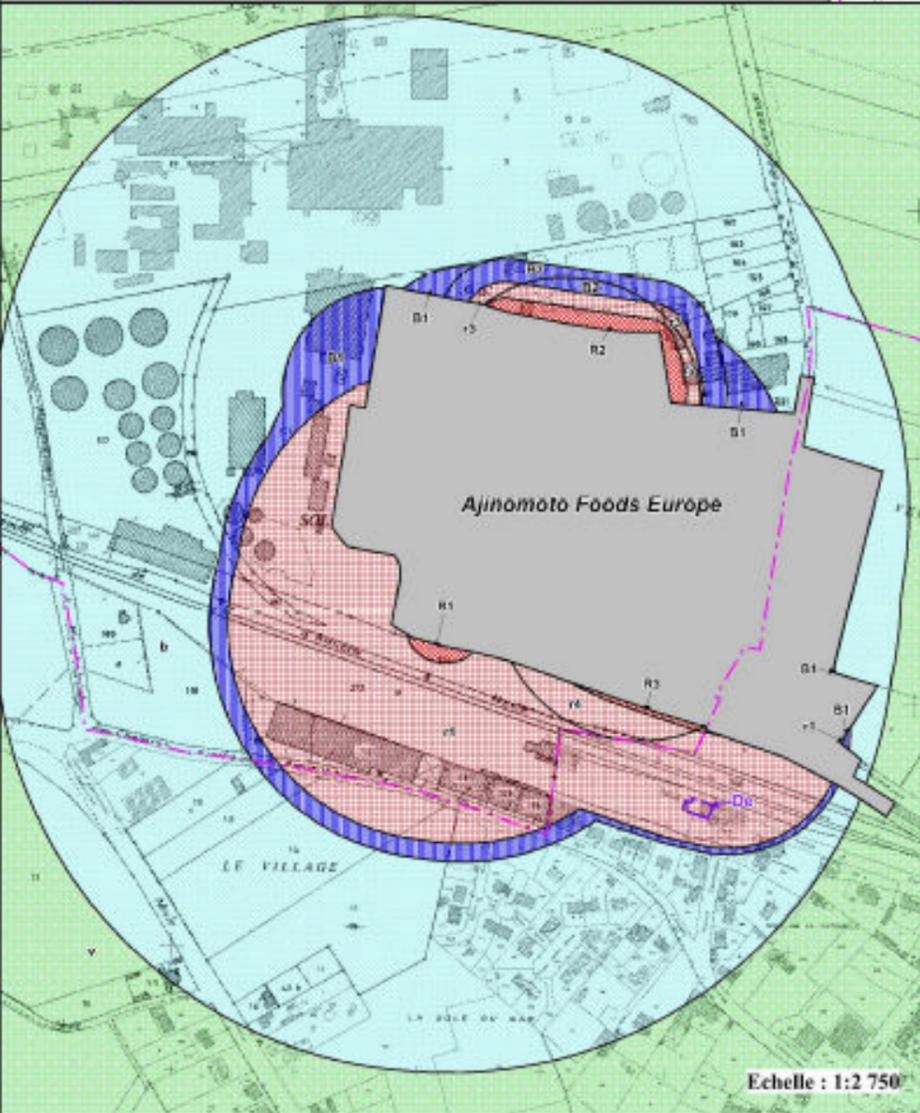
- Limites du périmètre d'exposition aux risques
- Zone prioritaire - entreprises sensibles
- Zone R
- Zone I
- Zone B
- Zone S
- Zone de recommandations
- Zone de recommandations

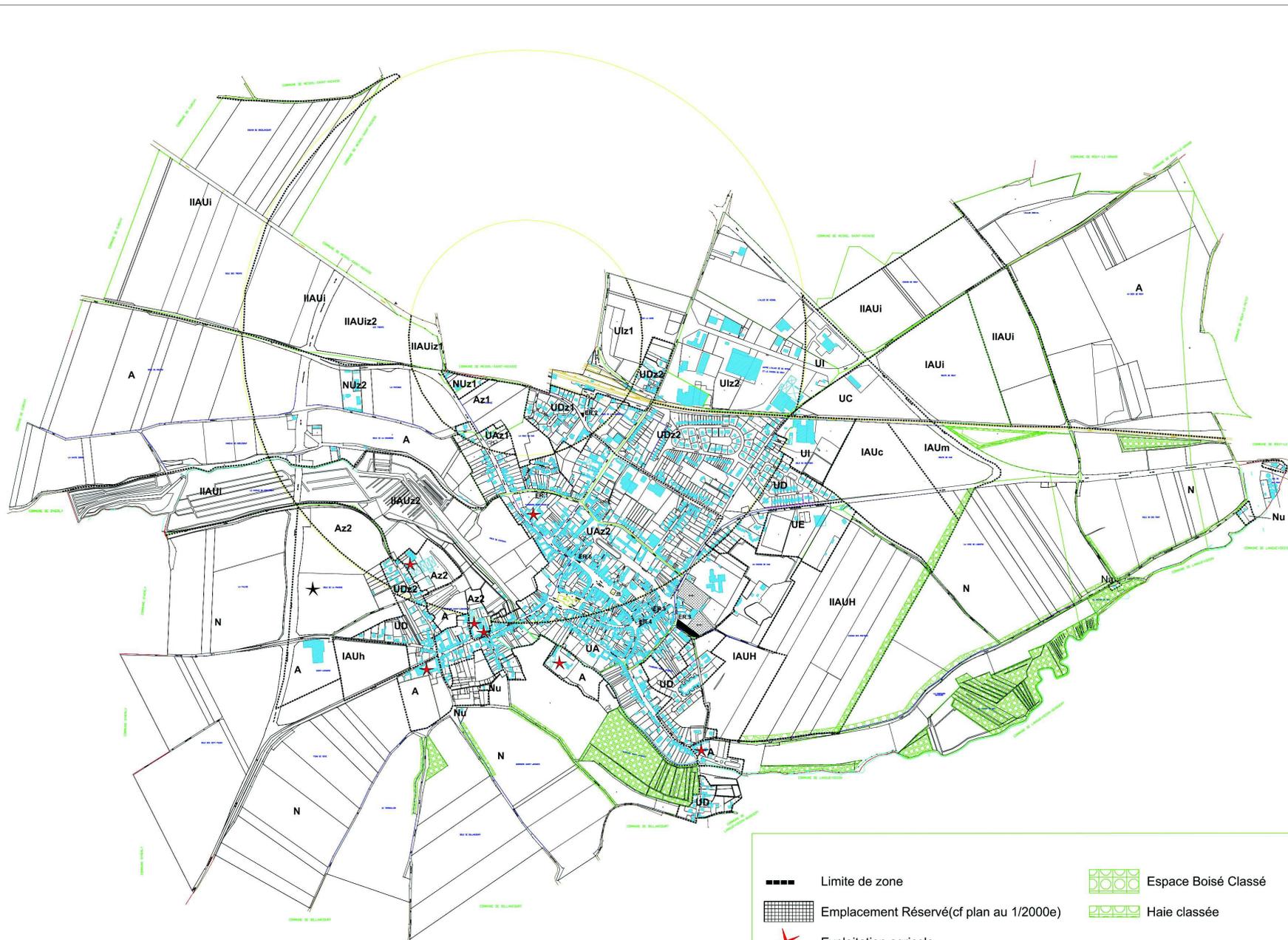
Secteur de délimitation :

- Secteur où le délimitation sera possible (De)
- Limites conventionnelles
- Limites des parcelles cadastrales
- Bât

Éléments de repérage :

- Limites des parcelles cadastrales
- Bât





Légende

Zones urbaines :

UA : zone centrale homogène à assez forte densité(habitat, commerces, équipements, exploitations agricoles....)

UD: zone de développement contemporain principalement individuel

UE : zone d'équipements publics existants et à renforcer

Zones à Urbaniser

IAUh : zone à vocation future d'habitat court terme

IIAUH: zone à vocation d'habitat à long terme

IAUc /IAUm: zones à vocations d'activités mixtes

IAUi : zone à vocation future d'activités court terme

IIAUl : zone à vocation de loisirs,

d'activités...(moyen et long termes)

IIAUi : zone à vocation d'activités (moyen et long termes)

IIAU : zone à urbaniser (moyen et long termes)

IIAUbx : zone à vocation portuaire, industrielle et logistique

Zones Naturelles

A : Zone agricole protégée

N: Zone de protection des sites et paysages et de risques naturels

- Limite de zone
- ▨ Emplacement Réservé(cf plan au 1/2000e)
- ★ Exploitation agricole
- ▨ Espace Boisé Classé
- ▨ Haie classée

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE DE NESLE PLAN LOCAL D'URBANISME

(P.L.U)

MODIFICATION n°2

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 25 mars 2008

PLAN DE ZONAGE

BR INGENIERIE
37, rue de Calais
80112 THOISSAINVILLE

ECHELLE
1/5000

5.1